

Ecole primaire publique de Lanhélin.

7 place du calvaire

35720 LANHELIN



: 02 99 73 85 94

@ : ecole.0351660p@ac-rennes.fr



Livret d'accueil des élèves.

1- Le personnel partageant la vie de votre enfant.

-Equipe pédagogique de 5 enseignants et 1 enseignant déchargeant.

L'équipe enseignante de l'école de Lanhélin se compose des maîtresses suivantes :

TPS/PS/MS : Mme Daniel Céline/Aurélie Labbé(le mardi)	CE2/ CM1 : Mme Pinçon Dominique
GS : Mme Gasnier Anne	CM1/CM2 : Mme Fourcade Anne.
CP/CE1 : Mme Hélaine Valérie	Direction : Mme Daniel Céline

Afin d'accomplir les diverses tâches administratives et d'assurer les divers rendez-vous, la directrice est déchargée **le mardi**.

- Les ATSEM :

Leur rôle est de seconder les enseignants des classes maternelles dans les tâches quotidiennes et gérer le temps de sieste des TPS/PS/ MS.

L'école compte 2 ATSEM pour les classes de TPS/ PS /MS et GS

TPS/PS/MS : Mme Porée Cindy.

GS : Mme Coralie Hareau

-Les AVS/EVS : (Auxilliaire de vie scolaire/Emploi vie scolaire).

Elles accompagnent dans leurs apprentissages les élèves ayant des besoins particuliers.

Dans l'école nous travaillons avec :

Mme Arribard Anne-Isabelle

Mme Clochon Moreno Abigail

Les autres personnels de l'école :

Hignard Annie : personnel de cantine

Hynd El Alaoui : personnel de cantine

2. Le suivi de l'enfant à l'école

- À l'école maternelle, votre enfant, âgé de 3 à 4 ans, peut être amené à subir des examens médicaux réalisés par les professionnels du service de PMI du Conseil départemental, à l'école durant le temps scolaire.

L'examen porte en général sur le développement de votre enfant à travers des tests concernant :

- sa vue,
- son audition,
- son expression(Langage).

Un bilan paramédical ou un examen médical réalisé par un médecin seront effectués durant lequel pourront être abordé :

- La santé de l'enfant et ses vaccinations
- L'alimentation et le sommeil
- Le développement de l'enfant et sa socialisation.

Tous ses examens ont pour but de s'assurer du bon développement de votre enfant, de son épanouissement et de son adaptation au monde scolaire. Vous y trouverez l'occasion d'échanges autour de votre enfant avec le médecin et/ou l'infirmière-puéricultrice.

- A l'école élémentaire, des visites médicales réalisées par l'infirmière scolaire de secteur ou le médecin scolaire de l'éducation nationale seront effectuées. Elles concerneront les classes de Grande Section, et de CE2.

3. Les absences

Le signalement d'une absence est obligatoire:

Si l'absence n'était pas prévue (maladie), vous disposez du téléphone, du répondeur, du courrier électronique.02 99 73 85 94/ @ : ecole.0351660p@ac-rennes.fr

- 1- Avertir l'école le jour même de l'absence.
- 2- Justifier par écrit l'absence dans le cahier de liaison.

Les absences prévues doivent faire l'objet d'une demande auprès de l'enseignant ou du directeur. Les rendez-vous médicaux doivent être pris hors temps scolaire dans la mesure du possible.

4. L'assurance scolaire

Que garantit l'assurance scolaire ?

L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages:

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires sur l'attestation.

Est-elle obligatoire ?

Pour les activités scolaires obligatoires (sur le temps scolaire), l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires)

L'assurance scolaire est obligatoire. Deux circulaires rappellent cette obligation.

Il vous sera demandé lors de la rentrée de mettre à jour et de remettre un exemplaire de l'assurance scolaire de vos enfants.

L'assurance de l'école ne peut se substituer à l'assurance scolaire des élèves.


5- Des parents à votre écoute.

Tous les ans, vers le milieu du mois d'Octobre, une élection des parents d'élèves est organisée. Les parents qui souhaitent participer activement à la vie de l'école en servant de lien entre l'école et les parents, peuvent se présenter aux élections des parents d'élève élus.

Durant l'année, 3 conseils d'école seront organisés pour faire le point sur les besoins, les difficultés ou les interrogations des membres de la communauté éducative. (Parents, enseignants, mairie...) Ces conseils réunissent les enseignantes, les membres des parents d'élèves élus aux élections, Mr le maire et un de ses adjoints. Le Délégué Départemental de l'Education Nationale est aussi convié.

6- Informations pratiques

Mairie :

 02 99 73 85 45

  mairie@lanhelin.fr

Tarif repas pour les enfants : 3 €30 par repas. (délibération du conseil municipal)

Merci d'inscrire votre enfant le matin pour la cantine et éventuellement la garderie.

Horaires garderie :

Les horaires de la garderie sont de 7h30 à 8h35 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

Tarifs :

7H30- 8H35	1€38
8h00 - 8h35	0€71
16H30 à 17H30(goûter inclus)	1€73
16h30-18h00	2€41
16H30 à 18H30	3€11

Horaires de l'école :

	matin	Après-midi
Lundi, mardi jeudi et vendredi	8h45-12h15	14h00- 16h30

Le portail de l'école sera ouvert 10 minutes avant le début des cours.

Calendrier des vacances scolaires : Zone B

Rentrée scolaire 2018

Jour de la reprise le lundi 3 septembre 2018

Vacances de la Toussaint 2018 A la fin des cours du samedi 20 octobre 2018

	Jour de la reprise le lundi 5 novembre 2018 A la fin des cours du samedi 22 décembre 2018
Vacances de Noël 2018	Jour de la reprise le lundi 7 janvier 2019 A la fin des cours du samedi 9 février 2019
Vacances d'hiver 2019 vacances de février 2019	Jour de la reprise le lundi 25 février 2019 A la fin des cours du samedi 6 avril 2019
Vacances de printemps 2019 vacances de Pâques 2019	Jour de la reprise le mardi 23 avril 2019 A la fin des cours du mercredi 29 mai 2019
Pont de l'Ascension 2019	Jour de la reprise le lundi 3 juin 2019
Grandes vacances 2019	A la fin des cours du samedi 6 juillet 2019

.....
.

Coupon à rendre à l'école

Je soussigné(e)....., parent de(s)
enfant(s).....

déclare avoir pris connaissance et approuvé le présent document .

Date :

signature :